



CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00002

SÉANCE DU 14 octobre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2023, modification des affectations de résultats des exercices 2020, 2021 et 2022 et affectation des résultats pour l'exercice 2024.

Le Conseil,

Vu les délibérations fixant le budget général et les budgets annexes (sections investissement et exploitation) pour l'exercice 2024, votées le 21 décembre 2023,

Vu la délibération approuvant la décision modificative n° 1 de l'exercice 2024, votée le 21 mars 2024,

Vu la délibération approuvant la décision modificative n° 2 de l'exercice 2024, soumise au vote en cette même séance,

Vu la délibération n°18 approuvant le compte administratif (sections investissement et exploitation) et son affectation pour l'exercice 2020, votée le 15 juin 2021,

Vu la délibération n°28 approuvant le compte administratif (sections investissement et exploitation) et son affectation pour l'exercice 2021, votée le 27 juin 2022,

Vu la délibération n°28 approuvant le compte administratif (sections investissement et exploitation) et son affectation pour l'exercice 2022, votée le 23 juin 2023,

Vu la délibération approuvant le compte administratif (sections investissement et exploitation) pour l'exercice 2023, votée le 26 juin 2024,

Vu les tableaux de détermination et d'affectation des résultats de l'exercice 2023 annexés à la présente délibération : annexes I à V,

Vu la délibération portant application à compter du 1^{er} janvier 2024 des nomenclatures budgétaires et comptables M57 pour le budget général et M22 EPRD pour les établissements sous CPOM du budget annexe des EHPAD et de la création du budget annexe des résidences autonomie, soumise au vote en cette même séance,

Vu le mémoire de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Délibère

Article 1

L'affectation des résultats de l'exercice 2023, la modification des affectations de résultats des exercices 2020, 2021 et 2022 et l'affectation des résultats pour l'exercice 2024 sont approuvées conformément aux tableaux annexés à la présente délibération : annexes I à V.

Article 2

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

50000#

Plo La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Le Directeur Adjoint des Solidarités

Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD

Pour la Présidente
Léa FILOCHE
du Conseil d'Administration
Adjointe à la Maire de Paris
chargée des solidarités
de l'hébergement d'urgence
et de la protection des réfugiés

Léa FILOCHE